



2019-2024

Une législature ambitieuse pour l'environnement et la nature

LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL



CLIMAT

VISION 2050

En 2050, notre société sera pratiquement neutre en carbone. **Les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites d'au moins 95 % par rapport à 1990**, ce qui est tout à fait conforme à l'Accord de Paris sur le climat. Le changement de système nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques a été mis en œuvre par une «loi sur le climat», qui a été votée en 2020.

La politique climatique concerne tous les secteurs d'émission, les politiques adjacentes et transversales telles que la fiscalité, et réduit également les émissions liées à la consommation. Les possibilités d'emploi, d'activité économique et de prospérité durable de la politique climatique ont été pleinement exploitées.



« Les émissions de GES ont été réduites de 95% »

MESURES

- **Adopter une loi sur le climat** qui stipule que les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique en 2050 sont inférieures de 95% à celles de 1990, crée un **conseil climatique** qui surveille la mise en œuvre pendant les différentes périodes gouvernementales, plaide au niveau européen pour un **objectif de -55% de GES pour 2030** et aligne la politique climatique interne sur cet objectif.
- **Utiliser pleinement les revenus du système ETS pour la politique climatique**, la moitié allant aux mesures internes de réduction des émissions et l'autre moitié au financement de la lutte contre le changement climatique. Avec d'autres pays, **introduire une taxe frontalière sur le CO₂** qui protège la compétitivité des entreprises tout en garantissant que la pollution est payée à un prix correct dans tous les secteurs.
- **Réduire tous les investissements publics, subventions ou autres incitants en faveur des combustibles fossiles**, en commençant par le remboursement des frais de carburant privés pour les trajets en voiture de société. Introduire une contribution carbone sur le CO₂ dans les secteurs non-ETS, ce qui aidera la Belgique à atteindre ses objectifs climatiques pour 2030.

CHIFFRES



Réduction nécessaire des émissions de GES de la Belgique à l'horizon 2050, par rapport à 1990.



Réduction des émissions de GES en Belgique hors industrie entre 1990 et 2016.



Augmentation des émissions de GES dans le transport et les bâtiments entre 1990 et 2016.

ÉNERGIE

VISION 2050

La réalisation des objectifs climatiques nécessitera une **réduction drastique de notre consommation d'énergie d'ici 2050**. L'énergie que nous consommons encore devra être **100% renouvelable et durable**. Le gouvernement fédéral doit accompagner et stimuler ce développement dans le cadre de ses compétences.

La priorité devrait être donnée à la réduction de la demande énergétique, à l'adaptation du réseau électrique, au développement des énergies renouvelables et à la sortie du nucléaire d'ici 2025.



MESURES

- Développer un plan intégré d'**efficacité énergétique**, en concertation avec les régions.
- **Réviser la taxation de l'énergie** afin d'augmenter le coût de la pollution (taxe sur le CO₂) et de rendre plus viables financièrement des alternatives renouvelables et/ou efficaces sur le plan énergétique.
- **Fixer un objectif ambitieux en matière d'énergies renouvelables pour la Belgique et les régions d'ici 2030**. Le mouvement environnemental plaide en faveur d'au moins 13 GW de capacité photovoltaïque, 6,6 GW d'énergie éolienne terrestre et 4GW d'énergie éolienne offshore. Ceci permet d'atteindre 57% de la production d'électricité de source renouvelable en 2030. La sortie complète du nucléaire sera réalisée d'ici 2025.
- Interdire immédiatement la vente d'appareils de chauffage au charbon et au pétrole et interdire la vente d'appareils de chauffage au mazout d'ici 2025 au plus tard.
- Rechercher et développer, en collaboration avec les gestionnaires de réseau, une vision et une **stratégie pour l'élimination progressive du gaz naturel fossile** et l'allocation de gaz renouvelable et durable aux secteurs de consommation.

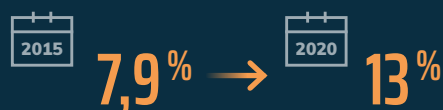
CHIFFRES



Evolution de la consommation d'énergie par habitant entre 1990 et 2015.



Evolution de la consommation d'électricité par habitant entre 1990 et 2015.



Part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie en 2015 vs objectif 2020 fixé par la Belgique.

MOBILITÉ

VISION 2050

En 2050, **l'accessibilité aux biens et aux services est renforcée pour l'ensemble de la population** grâce à une offre abordable de services de mobilité durable. Grâce à une meilleure planification spatiale et à la proximité des services, tout le monde peut se déplacer facilement à pied ou à vélo (électrique). **Le recours à la voiture individuelle est devenu l'exception**, réservé à des profils ou trajets particuliers. Pour les plus longues distances, on utilise les transports publics et les nouveaux services de mobilité (et pour le « dernier kilomètre », un transport électrique partagé) alimentés par des énergies 100% renouvelables. De cette manière, les transports respectent la santé et les écosystèmes : les émissions de polluants atmosphériques, le bruit et les accidents de la circulation appartiennent au passé.



« Le recours à la voiture individuelle est devenu l'exception »

MESURES

- Développer une politique de mobilité cohérente et coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir, notamment à travers une **vision interfédérale** décrivant clairement le système de transports zéro carbone du futur et les étapes à atteindre (en 2030 et 2040) en matière de réduction de la demande, parts modales et choix technologiques. Un **scénario d'élimination progressive clair des voitures essence et diesel** permettra d'en arrêter la vente au plus tard en 2030.
- Mettre en place des **instruments fiscaux** pour une politique de transport durable. Cela passe par l'arrêt du régime fiscal préférentiel des voitures de société, le développement de mesures favorisant la proximité entre domicile et lieu de travail, l'arrêt de la distorsion de concurrence dont bénéficie le transport aérien et le soutien à l'autopartage.
- Installer les conditions d'une **offre de trains large, conviviale et efficace** : développement d'une offre centrée sur les nœuds de correspondance, mise à fruit progressive de l'offre RER, planification des investissements pertinents et gouvernance efficace.

CHIFFRES

6.000 à 9.200 km en +

Des personnes au profil identique parcourront en moyenne entre 6.000 et 9.200 kilomètres supplémentaires si elles disposent d'une voiture de société.



80% des trajets quotidiens des Belges sont encore effectués en voiture.

SANTÉ

VISION 2050

En 2050, les pouvoirs publics accordent résolument la **priorité aux approches préventives** en matière de santé, visant à assurer à tous les citoyens un environnement sain, l'accès à des espaces verts et une alimentation de qualité, et soutenir les modes de transport actifs. L'espérance de vie en bonne santé n'est plus affectée par la mauvaise qualité de l'environnement, et tous les citoyens ont accès quotidiennement à la nature et peuvent s'impliquer dans l'aménagement de leur espace de vie.

Les **substances chimiques toxiques ont été éliminées des filières de production et de consommation** à l'échelle mondiale, et seules des traces mineures de polluants persistants sont encore mesurées dans l'environnement ou lors d'actions de biomonitoring. Les enfants ne naissent plus «pré-pollués» par de multiples substances chimiques toxiques.



« Priorité aux approches préventives »

MESURES

- **Améliorer la qualité de l'air** en plaidant pour un renforcement des normes d'émissions polluantes des véhicules neufs au niveau européen, leur respect par le secteur automobile, en visant l'arrêt de la vente des véhicules thermiques au plus tard à l'horizon 2030, et en interdisant la publicité pour les véhicules thermiques.
- **Protéger les citoyens des substances chimiques toxiques** en développant un cadre légal à différents niveaux de pouvoir et en diminuant l'exposition aux substances toxiques, notamment des publics vulnérables :
 - mettre en œuvre un plan national environnement santé (NEHAP) ambitieux ;
 - interdire l'utilisation de perturbateurs endocriniens dans l'ensemble des contenants alimentaires et applications médicales ;
 - renforcer le programme fédéral de réduction des biocides ;
 - mettre en place un cadre national de surveillance épidémiologique.
- **Soutenir la nature comme alliée de la santé** en réduisant l'utilisation de médicaments au profit de solutions naturelles (basées sur la recherche scientifique).

CHIFFRES

12.000 décès

Chaque année, en Belgique, la pollution de l'air cause 12.000 décès prématurés.

300 polluants

Les tests réalisés sur le sang de cordons ombilicaux montrent la présence de près de 300 polluants dans le corps des nouveaux-nés, notamment des retardateurs de flamme et des pesticides.

25 %

L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 25% des maladies sont liées à des pollutions environnementales évitables.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

VISION 2050

En 2050, la **production alimentaire est réalisée en équilibre avec la capacité écologique (locale)**. L'agriculture contribue également à la fourniture de services écosystémiques essentiels. Le remboursement de ces services par la politique agricole garantit un meilleur revenu aux agriculteurs, assurant ainsi une agriculture résiliente qui garantit la sécurité alimentaire.

Une politique nutritionnelle efficace garantit que **la consommation de protéines animales est réduite de moitié** et que les aliments durables sont reconnaissables, disponibles et abordables. Les déchets alimentaires ont été réduits au minimum.

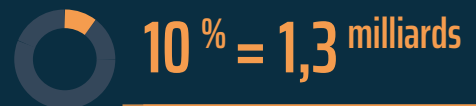


« La consommation de protéines animales est réduite de moitié »

MESURES

- Plaider au niveau européen pour **faire de la politique agricole commune (PAC) le moteur d'une production alimentaire durable**. Pour ce faire, la politique agricole ne doit financer que des **services d'intérêt général** tels que la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau ou de la qualité des sols, la préservation ou la création d'éléments précieux du paysage ou la capture du CO₂. L'aide à l'investissement pour l'élevage hors sol sera progressivement supprimée.
- **Réduire considérablement l'utilisation des pesticides privés et agricoles** en incluant des cibles ambitieuses, concrètes et mesurables dans le Plan d'action national pour la réduction des pesticides (NAPAN). La publicité (sous toutes les formes) de pesticides à usage privé sera interdite. Les pesticides autorisés ne devraient être que des biopesticides (càd autorisés en agriculture biologique) et des pesticides à faible risque. Les autres pesticides doivent être interdits pour un usage privé.
- **Réduire de moitié la production et la consommation animales**, en soutenant les changements de comportements au profit d'une assiette plus équilibrée pour la santé et l'environnement, notamment à travers l'information et la sensibilisation des consommateurs. Le changement culturel doit être soutenu par une fiscalité positive (suppression de la TVA sur les fruits, légumes et protéines végétales), tandis que la réorientation de la production passe par une politique favorable à l'autonomie alimentaire de l'élevage (réduction des importations d'aliments pour animaux) et l'internalisation des coûts externes. La politique scientifique et de santé peuvent également être mobilisées en ce sens.

CHIFFRES



Si 10% des adultes belges consommaient davantage d'aliments végétaux, le gouvernement économiserait 1,3 milliard d'euros sur la sécurité sociale en 20 ans.

BIODIVERSITÉ ET NATURE

VISION 2050

Le déclin de la biodiversité ralentit et est stoppé d'ici 2030. À l'horizon 2050, la tendance décroissante est inversée et **la biodiversité est préservée, restaurée et reconnue** pour sa valeur intrinsèque ainsi que pour sa contribution fondamentale à la prospérité de notre société et au bien-être humain. Afin de parvenir à cet objectif en Belgique et globalement, la biodiversité est désormais considérée comme un fil rouge dans les modèles économiques et commerciaux, dans les politiques de développement, l'éducation et le mode de vie de chacun. Les investissements, le commerce et la consommation belges soutiennent des modes de production durable qui ont un impact moindre sur la biodiversité belge et globale.

Une **stratégie ambitieuse post-2020 pour la biodiversité**, guidée par une connaissance scientifique sur l'état de la biodiversité et en ligne avec des engagements politiques internationaux comme l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable, est implémentée avec succès.



« La biodiversité est préservée, restaurée et reconnue »

MESURES

- **Renforcer la lutte de la Belgique contre le commerce illégal d'espèces animales et végétales menacées**, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national coordonné, conformément au plan d'action européen. Le plan définit des priorités claires sur la base des principaux problèmes, fournit les ressources nécessaires au système judiciaire, à la police et aux douanes, et organise une coordination et une coopération efficaces.
- **Appliquer rigoureusement le Règlement Bois pour lutter contre les importations de bois illégal**. Le gouvernement y dédie des ressources proportionnelles à l'importance du marché belge du bois et formalise la coopération entre les entités administratives et judiciaires.
- Soutenir les initiatives de l'industrie et promouvoir une législation au niveau national et européen pour **mettre fin à la déforestation causée par la consommation de viande, de soja, d'huile de palme et d'autres produits**.
- **Attribuer la personnalité juridique à la nature**, lors de la révision de la constitution.

CHIFFRES

20 % à 70 %

L'Indice Planète Vivante (qui mesure la variation de la taille de la population de plus de 3 500 espèces de vertébrés) montre une tendance systématique à la baisse avec un déclin global de près de 60 % entre 1970 et 2012. En Belgique, environ 20% à 70% des espèces sont menacées.



40 millions / an

Alors que les importations européennes de bois et de produits dérivés en provenance de pays vulnérables et touchés par des conflits ont diminué, les importations de la Belgique en provenance de ces pays ont augmenté de 40 millions d'euros par an.

MER DU NORD

VISION 2050

D'ici 2050, nous disposerons d'un **écosystème marin et côtier sûr, sain et multifonctionnel**, dans lequel la nature, la biodiversité et le climat jouent un rôle central. Le plan d'aménagement des espaces marins (PAEM) efficace et axé sur l'écosystème éloigne les activités socio-économiques des zones qui protègent les habitats, les espèces et les processus écologiques sensibles à leurs impacts.

En outre, les activités socio-économiques en mer du Nord n'entravent pas la réalisation des objectifs de protection de la nature et du bon état écologique dans le **réseau bien géré de zones écologiquement précieuses et protégées**. Ces activités ne compromettent pas le fonctionnement de l'écosystème aujourd'hui et à l'avenir, y compris la lutte contre le changement climatique. Les directives européennes Oiseaux et Habitats sont strictement respectées.

La **coordination transfrontalière** garantit une politique cohérente qui commence en mer et se poursuit sur la plage, dans les dunes et les polders. Les gouvernements flamand et belge, ainsi que tous les pays partageant une zone maritime, travaillent ensemble pour fournir une vision commune de l'espace marin, conformément aux objectifs des Nations Unies en matière de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030.



« Les activités économiques n'entravent pas l'équilibre écologique »

MESURES

- Mettre en place un **réseau transfrontalier robuste de zones marines protégées**, avec des **plans de gestion** efficaces, dans lesquels les objectifs de conservation et la protection sont harmonisés.
- **Autoriser une utilisation polyvalente de l'espace marin à condition qu'il n'y ait pas ou peu d'impact négatif**. Cela est démontré par une évaluation adéquate de toutes les activités socio-économiques, sur base du **principe de précaution**.
- Adapter la **Loi Milieu Marin** de manière à ce que toutes les activités socio-économiques soient soumises aux mêmes procédures (suppression de l'avantage du passif historique) et se conforment aux directives européennes Oiseaux et Habitats.
- Dans le cadre de la politique climatique et énergétique, prévoir un espace en mer pour **4.000 MW d'énergie éolienne offshore**, qui s'inscrit dans le contexte d'une vision énergétique offshore transfrontalière, en harmonie avec la nature et moyennant le respect des procédures légales. Les nouveaux projets doivent démarrer dans les zones ayant le moindre impact sur la nature.

CHIFFRES

+ de 2 000 espèces

Plus de 2 000 espèces d'animaux et de plantes vivent dans la mer du Nord belge : de l'anémone de mer à l'hippocampe, la sole ou encore le phoque et le marsouin.

Actuellement, près de 35,8 % de la superficie de la partie belge de la mer du Nord sont protégés par les directives Oiseaux et Habitats, la convention de Ramsar et l'Arrêté Royal du 5 mars 2006.

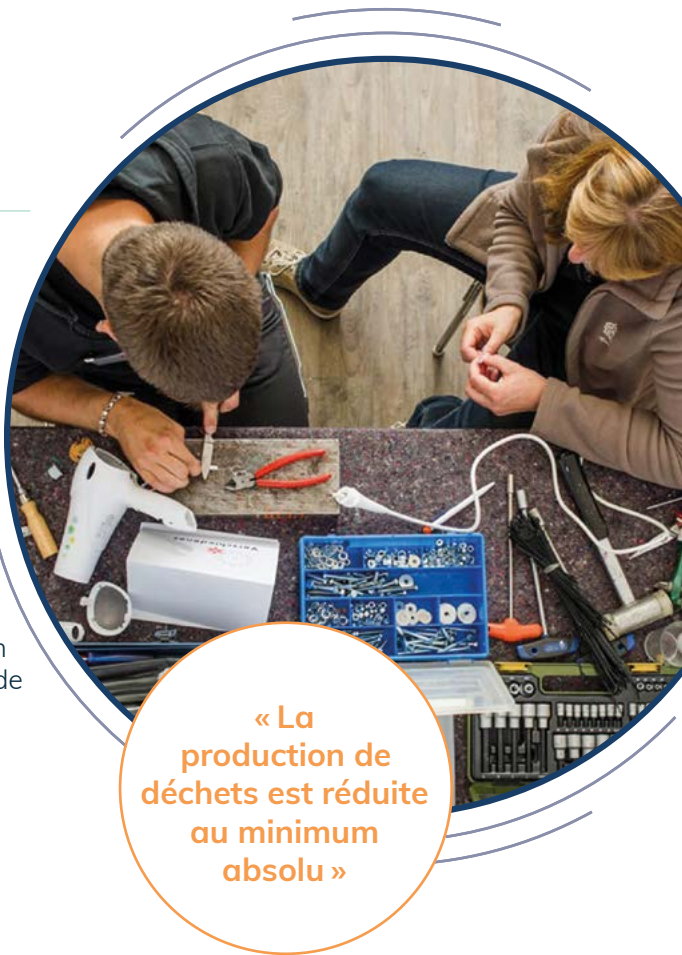


ÉCONOMIE CIRCULAIRE

VISION 2050

En 2050, l'économie circulaire **réduit l'utilisation des matières premières, la production de déchets et la pollution à un minimum absolu**, en tenant compte de la capacité écologique.

La conception des produits garantit la plus longue durée de vie possible. Ces produits sont **réparables, démontables, modulaires et non toxiques** pour l'homme et l'environnement. L'entreprise s'engage à réutiliser et à recycler autant que possible. La mise en décharge et/ou l'incinération des déchets appartient au passé. Une grande variété de systèmes de gestion et de formes de propriété pour l'utilisation partagée de biens et de services a émergé.



« La production de déchets est réduite au minimum absolu »

MESURES

- En consultation avec les régions, **élaborer une feuille de route de l'économie circulaire inter-fédérale** avec des objectifs concrets pour l'utilisation des matières premières. Relier cette feuille de route à une politique économique industrielle ambitieuse sur l'économie circulaire.
- **Développer et adapter les outils fiscaux** pour promouvoir l'économie circulaire. La fiscalité sur les produits et les services doit significativement orienter les modes de production et de consommation en établissant un signal prix qui reflète mieux l'impact environnemental et sociétal, depuis la conception jusqu'à la fin d'utilisation du produits. Ce transfert fiscal est financé par une taxe plus élevée sur la pollution et le gaspillage des ressources selon le principe du pollueur-payeur.
- Orienter les modes de production et de consommation grâce à une **législation sur l'obsolescence programmée, l'adaptation des normes de produits, ou encore l'éco-conception**. Rendre possible la réparation, la réutilisation et le recyclage, limiter les substances toxiques qui hypothèquent les différentes voies de réutilisation ou valorisation.

CHIFFRES



80% des produits manufacturés sont jetés dans les 6 premiers mois de leur vie.



La production mondiale de plastique (matière majoritairement pétro-basée) a atteint 380 millions de tonnes en 2015 (contre 100Mt en 1990) et est en constante augmentation. En Europe, seulement 30% des plastiques sont recyclés. Des études estiment que 10% des matières plastiques terminent leur course dans les mers et océans. 90% de toute la litière de la mer du Nord est constituée de plastique.

COMMUNS ET PARTICIPATION

VISION 2050

D'ici 2050, la société sera profondément démocratisée, le gouvernement s'inscrivant dans un **partenariat ouvert et transparent**, avec les partenaires sociaux et les entreprises, mais aussi avec les organisations de la société civile, les groupes de bénévoles et les citoyens. La démocratie n'est pas la somme des individus/consommateurs, mais un écosystème dans lequel les citoyens se regroupent au sein d'associations et de collectifs et s'engagent en tant qu'acteurs à des fins sociales.

Par le biais d'un large débat sur les grands choix, le gouvernement garantit la poursuite de l'intérêt général, sans exclure les oppositions. Cette forme de gestion s'accompagne d'une évolution dans laquelle **l'économie coopérative basée sur la communauté et le partage prend progressivement de plus en plus d'importance**.



« La société sera profondément démocratisée »

MESURES

- **Mettre sur pied un « Centre fédéral de soutien à la co-création »**, qui recueillera l'expertise sur les processus de co-création. Le Centre met cette expertise à la disposition de tous, afin que la Belgique puisse devenir une référence internationale dans ce domaine et, plus spécifiquement, organise des cours de sensibilisation et de formation dans les administrations sur la participation et la co-création.
- En cas de privatisation des services publics ou de vente de parts publiques, examiner chaque fois si la création d'une coopérative, à laquelle les citoyens du pays peuvent participer et par laquelle ils peuvent garantir un ancrage local, n'est pas la meilleure option avant d'envisager une offre publique initiale ou une autre forme de vente.
- **Elaborer un cadre réglementaire qui encourage l'innovation et le développement au sein de l'économie collaborative**, tout en respectant les droits sociaux des personnes qui peuvent être employées dans le cadre de ces initiatives. Ancrer et partager autant que possible la propriété des initiatives au sein de la communauté locale dans laquelle elles se déroulent.

CHIFFRES



En Belgique, 13,1% de population est active dans le secteur non marchand.



Environ 50 % des revenus totaux des projets relatifs aux communs proviennent déjà des contributions de services, alors que le soutien gouvernemental ne représente que 36 % des revenus et la philanthropie privée, 14 %.

Nos propositions vous intéressent ?
Vous souhaitez aller plus loin ?

N'hésitez pas à consulter le détail de nos recommandations
et à nous contacter.

QUI CONTACTER ?

BBL	Mathias Bienstman	mathias.bienstman@bblv.be
BRAL	An Descheemaeker	an@bral.brussels
IEB	Stéphanie D'Haenens	stephanie.dhaenens@ieb.be
IEW	Céline Tellier	c.tellier@iew.be
Greenpeace	Dave Van Meel	dave.van.meel@greenpeace.org
WWF	Sofie Luyten	sofie.luyten@wwf.be
Natagora	Joëlle Huysecom	joelle.huysecom@natagora.be
Natuurpunt	Anke Geeraerts	anke.geeraerts@natuurpunt.be

